

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)**AMENDEMENT**

N ° AS94

présenté par
Mme Alexandra Martin

ARTICLE PREMIER

Cet amendement est en cours de traitement par les services de l'Assemblée.

À l'alinéa 6, substituer au nombre : « six » le nombre : « dix ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La révolution numérique n'a pas épargné les familles. En quelques années seulement, les écrans ont envahi les chambres de nos enfants, petits et grands. Pas étonnant dès lors que la tablette soit le jouet le plus vendu. En effet, 54% des enfants de 5 ans et demi utilisent déjà un écran !

Faut-il pour autant s'en inquiéter ? De nombreux experts alertent les parents sur une utilisation abusive qui ne seraient pas sans risque pour le développement de nos enfants.

Mais quels sont réellement les dangers d'une surexposition aux écrans connectés ou à la télévision ? A quel moment faut-il s'alarmer ? Comment protéger nos enfants de possibles dérives ?

Cet amendement prévoit donc de mettre en œuvre une politique de prévention des risques liés à l'exposition aux écrans numériques pour les enfants de moins de 10 ans.

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)

AMENDEMENT

N ° AS95

présenté par
Mme Alexandra Martin

ARTICLE PREMIER

Cet amendement est en cours de traitement par les services de l'Assemblée.

A l'alinéa 10, substituer au nombre : « six » le nombre : « dix »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les écrans fascinent et inquiètent en même temps. La jeune génération est baignée dans ces écrans souvent depuis leur naissance.

Or, les professionnels de santé et du secteur médico-social de la petite enfance doivent être en mesure de comprendre les impacts d'une utilisation inadaptée des écrans afin d'accompagner au mieux l'enfant et sa famille au quotidien et ainsi se situer dans une démarche de prévention : impact des écrans sur le cerveau, développement global et comportement de l'enfant, menaces et dérives présentes sur internet, etc.

Cet amendement vise à instaurer une formation spécifique sur les risques associés aux différents degrés d'exposition aux écrans numériques pour les enfants de moins de 10 ans, et non pas de 6 ans comme proposé initialement.

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 757)**AMENDEMENT**

N° AS96

présenté par
Mme Alexandra Martin

ARTICLE 3

Cet amendement est en cours de traitement par les services de l'Assemblée.

À l'alinéa 2, substituer au nombre : « six » le nombre : « dix ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Face au déploiement des écrans et des outils numériques au sein des familles, les parents ont un rôle fondamental à jouer dans l'accompagnement de leurs enfants pour les protéger, les guider et les aider à bien grandir dans la société numérique.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire met ainsi en garde contre une exposition excessive aux écrans dès le plus jeune âge, qui pourrait être associée à des troubles de la mémoire, du sommeil, ou de l'attention. Isolement social, dépression, manque d'activité physique ou encore obésité sont des effets secondaires potentiels qu'il vaut mieux prévenir.

Le GPG, Groupe de Pédiatrie Générale, association loi 1901 rattachée à la Société Française de Pédiatrie, composé de médecins concernés par la médecine polyvalente de l'enfant, porte un message de prévention et conseille aux parents de ne pas laisser leurs enfants accéder à internet avant 9 ans et pas d'internet seul avant 12 ans.

Cet amendement vise à mettre en place des consultations et des actions de préventions portant sur les risques liés à l'exposition des enfants aux écrans pour les enfants de 0 à 10 ans.